



# **Compte rendu de l'Assemblée Générale du 01/03/2019 AAPPMA LA DURDENT**

**Le 01-03-2019 à 18H30, Salle de l'épinay  
76450 CANY BARVILLE**

## **Composition du Bureau**

**Président :** Pierre-Marie MICHEL

**Vices président :** Octavio FERNANDES, Ludovic LEFEVRE

**Trésorier :** Ludovic LEGRAND

**Secrétaire :** Mathieu GOTRAND

**Autres membres:** Gilbert NICOLLE, Claude DEBRÉE  
, Jérôme FIDELIN

En introduction de cette 65ème Assemblée Générale, Pierre Marie MICHEL, Président de l'AAPPMA la Durdent, salue et remercie l'assemblée de sa présence très nombreuse ce jour. La présence, au **côté** des pêcheurs, d'élus des communes et communautés de communes de la vallée : Veulettes, Vittefleur, Clasville, Cany-Barville et des partenaires comme l'office de tourisme ou le Syndicat des bassins versant de la Durdent est particulièrement saluée.

Le Président présente les excuses de la mairie d'Héricourt-en-Caux, de la communauté de communes du plateau de Caux Doudeville-Yerville, de la mairie de Grainville-la-Teinturière, et du président du syndicat des bassins versants de la Durdent.

Le président de l'AAPPMA, comme chaque année tient à rappeler que la fédération de pêche est la deuxième la plus importante en termes d'adhérents (après le football) avec un peu plus d'1,4 million de pratiquants. En Seine-Maritime, c'est désormais plus de 8 300 pêcheurs qui pratiquent. A elle seule, notre association a vendue 361 cartes, mais avec la réciprocité c'est un nombre bien supérieur de pêcheurs qui se déplacent pour venir profiter de la rivière. Ceci rappelle le fort potentiel de notre vallée en terme de tourisme pêche loisir qui se tourne de plus en plus vers les jeunes et avec une image de plus en plus dynamique.

Le Président souligne que quelques 40 000 bénévoles sont mobilisés pour faire vivre la pêche, soit l'équivalent de 3500 temps plein. L'impact économique de la pêche associative dépasse les deux milliards d'Euros.

Le Président propose de présenter successivement le rapport moral de l'année 2018 avec l'évolution du nombre adhérents, la présentation des différentes manifestations, l'évolution des parcours de pêche, les actions poursuivies par l'association ou sa fédération, et enfin les partenariats en cours.

Le Trésorier, Ludovic LEGRAND, présentera ensuite le rapport financier 2018 qui sera soumis à l'approbation des adhérents présents.

Puis, pour finir, seront présentées les actions prévues pour l'année 2019 ainsi qu'un point particulier sur les négociations en cours pour un retour de la pêche au lac de Caniel.

## **RAPPORT MORAL**

Il est 18 h45, le Président débute la présentation du rapport moral de l'année écoulée.

### **LES EFFECTIFS**

Le président rappelle que l'année 2015 a été celle d'un grand changement pour les pêcheurs avec l'arrivée du permis interfédéral. Les pêcheurs adultes ont depuis, la possibilité d'acquitter pour un montant de 96 euros, un permis qui leur permet de pratiquer leur loisir dans 91 départements. Aujourd'hui, si la réciprocité nationale est bien avancée, il ne reste plus que 6 départements qui ne partagent pas leurs parcours avec l'ensemble des associations françaises.

Concernant les permis adulte, on peut remarquer une sensible baisse avec 178 permis délivrés, mais celle-ci est à relativiser car le nombre d'adhérents subi régulièrement des fluctuations d'une vingtaine de cartes. Les permis se sont répartis de la sorte : 20 pour les pêcheurs uniquement sur la Durdent et 158 pour le permis interfédéral. Ceci confirme l'intérêt de la carte de pêche interfédérale. Pour les permis jeune, une légère baisse a été observée mais avec un nombre qui reste élevée, preuve de l'efficacité de la baisse significative du tarif actée en 2016.

Concernant les permis temporaires, les cartes vacances sont en diminution, ce qui est logique avec le permis interfédéral. Les cartes femmes sont stables avec 9 membres

Pour les timbres migrants, sur lesquels le Président précise que l'association n'enregistre aucun bénéficiaire, le nombre reste constant avec 24 pratiquants rappelant l'intérêt des pêcheurs pour la pêche de la truite de mer.

Au total, notre association compte 275 membres annuels et environ 80 membres temporaires.

L'association s'avère donc satisfaite de l'évolution des adhérents qui renouvellent leur confiance dans l'AAPPMA.

Le Président précise que pour la saison 2018, les points de vente des permis n'ont pas changé mais que le Café des Glaces à Cany-Barville pour 2019 cessera de vendre des cartes puisque leur délivrance ne se fait qu'uniquement par voie informatique, ce qui est compliqué à mettre en œuvre dans ce café.

Les permis seront désormais délivrés dans les Offices de tourisme de Cany-Barville, Saint Valery-en Caux, Yvetot et Doudeville et également sur [carte.de.peche.fr](http://carte.de.peche.fr)

Le Président tient, au nom de l'association, à remercier les Offices de Tourisme et le PETR qui savent nous accompagner pour mettre en valeur et assurer la promotion du loisir Pêche dans la vallée de la Durdent.

## **LES MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION**

En 2018, notre association a mis en place diverses animations pour promouvoir la préservation de nos rivières et le développement du loisir pêche.

### **Nettoyages des bords de berges**

En 2018, 1 nettoyage a été organisé lors de l'opération Leclerc « Nettoyons la Nature ». L'opération a été réalisée sur les parcours appartenant à la CCCA et la ville de Cany Barville : moulins neufs, sporticaux.

Une quinzaine de personnes est venue nettoyer les bords de rivière avec très peu de pêcheurs hors CA, mais une participation intéressante de non pêcheurs. Une fois de plus, il est regrettable que ces actions visant à améliorer la qualité de la pêche ne soit pas suffisamment suivies par nos adhérents.

### **Ateliers PECHE NATURE**

Si nous voulons continuer à faire vivre notre association, il faut absolument attirer les jeunes vers notre loisir.

Depuis 2012, un effort particulier est effectué pour assurer la promotion de la pêche auprès des jeunes, mais pas uniquement.

Les ateliers pêche nature, c'est un partenariat avec la Fédération des pêcheurs de Seine-Maritime visant à permettre à des novices de bénéficier d'un enseignement gratuit par un professionnel, avec une mise à disposition de matériel de pêche. Lors de ces ateliers, une sensibilisation à l'environnement est proposée avec une incitation à la remise à l'eau des poissons. Ces ateliers sont ouverts à tous et rencontrent un franc succès. Ils sont également, fortement mis en valeur par la presse locale et participent à la promotion de notre association avec un effet évidemment bénéfique pour sa notoriété.

L'association a organisé 2 ateliers en 2018 (le 25 avril et le 15 mai).

Une soixantaine de pêcheurs en herbe se sont inscrits et ont pu bénéficier de divers ateliers mouche, carpe, truite, anglaise. De nombreuses prises sont venues récompenser leurs efforts.

Le Président remercie les bénévoles ainsi que Mr Jean Philippe HANCHARD, animateur de la Fédération de Pêche 76, pour son aide et le prêt de matériel.

## **Les parcours de pêche et leurs évolutions**

### **Entretien des parcours de pêche**

Le Président précise que les panneaux cassés ou détériorés ont été remplacés.

Des plantations ont été effectuées courant février sur le nouveau parcours du Mellon, mais également sur d'autres parcours (linerie, Hamel, grands prés) en accord avec leurs propriétaires.

Des déchets sont régulièrement retrouvés au niveau du site des basses eaux qui est mis à disposition par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre; Les pêcheurs sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déchets mais également ceux d'autres pêcheurs qui les auraient laissés sur place.

### **Les déversements**

Le Président annonce que l'AAPPMA a procédé en 2018 au déversement de 450 kg de truites farios, ceci en 6 déversements sur la rivière, et 350 kilos de truites Arc en ciel sur l'étang des Basses Eaux en 7 déversements.

Il est précisé qu'il n'y a plus de déversements étang en juillet/aout pour permettre l'amorçage pour la pêche du blanc.

Le président rappelle que cette démarche d'alevinage et de déversements n'est pas satisfaisante car elle palie à une dégradation du milieu et offre des prises moins intéressantes que les poissons sauvages; C'est pourquoi l'AAPPMA œuvre pour faire la promotion d'actions qui favorisent l'amélioration des habitats naturels.

### **Garderie**

Le Président remercie les gardes présents pour leur implication et leur demande le bilan de l'année écoulée. Les gardes ne déplorent aucune grosse infraction mais plusieurs rappels à l'ordre ont été faits.

Le Président annonce également que les gardes sont désormais au nombre de 4 cette année.

### **Braconnage à la buse**

Le président rappelle que chaque année, la Durdent fait l'objet, notamment à l'estuaire, d'un braconnage important qui vient réduire les efforts qui peuvent être faits pour améliorer la rivière. Il est proposé que les pêcheurs s'organisent pour surveiller régulièrement la buse et fassent remonter les informations aux gardes et au président qui se chargeront de prévenir les autorités compétentes. En 2016, une dénonciation avait permis d'aboutir à l'arrestation d'un pêcheur et la suppression de son matériel. L'AAPPMA suggère aux collectivités de Paluel et de Veulettes d'implanter une caméra en ligne sur internet et qui puisse permettre de surveiller cette buse ;

### **Continuité écologique**

L'AAPPMA rappelle que la Durdent est un fleuve qui a vu tourner de très nombreuses roues de moulin, malgré son linéaire relativement faible.

Le président rappelle que les ouvrages hydrauliques ont participé à l'essor industriel de la vallée et qu'ils présentent à ce titre, un patrimoine matériel et touristique très important pour la vallée. Pour autant, il indique qu'autour de ces ouvrages gravitent de nombreux enjeux écologiques et hydrauliques. Certaines chutes d'eau ne permettent pas un passage satisfaisant des poissons, ce qui a pour conséquences de perturber/restreindre l'accès des poissons à leur lieux de reproduction, de cache ou de nourrissage. Par ailleurs, certains ouvrages dégradent les habitats aquatiques en transformant des zones courantes favorables à la croissance des juvéniles de truites et de saumons en des successions de biefs qui ne permettent pas opportunément leur développement ; A certains endroits, en cas de forts coup d'eau, la rivière mise en bief ne déborde plus dans ses plaines alluviales naturelles, alors que cela pourrait être utile pour gérer plus en aval des inondations ;

Dans le contexte de changement climatique global, les hommes et les poissons vont avoir à faire face à des situations de plus en plus difficiles : épisodes de sécheresse, de crue. Pour y faire face, cette circulation piscicole qui est demandée par la loi est indispensable pour permettre aux poissons de trouver de l'eau fraîche près des sources en cas de sécheresse et des zones refuges en cas de crues.

Le président invite les propriétaires de moulins à dépasser les dogmes, à aller au-delà des idées reçues, négatives et généralistes, qui sont trop courantes dans la vallée, pour étudier au cas par cas, chaque ouvrage, chaque situation et y trouver une solution ; Pour enclencher une dynamique, l'AAPPMA suggère que l'on s'intéresse d'abord aux ouvrages les plus dégradés, sans intérêt patrimoniaux.

A ce sujet le Président explique que l'AAPPMA a rencontré le syndicat de la Durdent où a été évoqué ce sujet. L'AAPPMA a rencontré des propriétaires d'anciens ouvrages délabrés à qui elle a proposé des suppressions d'ouvrages dans une optique de restauration de frayères. Les propriétaires s'y sont montrés favorables et une démarche partenariale avec l'AAPPMA, la FD et le syndicat doit y être développée.

Toujours sur ce sujet, et pour illustrer les difficultés à réaliser des travaux d'amélioration, l'AAPPMA évoque la situation du moulin de Robertot. La Fédération des pêcheurs, avait engagé une démarche visant à réaliser des travaux, avec l'accord du propriétaire. Juste avant le lancement des travaux, sous la pression d'une association de défense des moulins, le propriétaire a dénoncé la convention. L'AAPPMA espère qu'une solution sera vite trouvée.

Pour illustrer la réussite des opérations de continuité écologique le président fait état des travaux réalisés à Héricourt en Caux : une chute d'eau de 1,10 mètre et une succession de bassins ont été transformées en un nouveau cours d'eau de plusieurs centaines de mètres très favorables pour les salmonidés. Une opération très favorable pour notre loisir, même si cette solution d'aménagement est loin d'être généralisable. Un parcours de pêche sera donc possiblement accessible dans un cadre qu'il convient de débattre avec la commune d'Héricourt en Caux. L'AAPPMA remercie chaleureusement l'ensemble des acteurs ayant contribué à ce projet.

## **Partenaires de l'association et recherche de financement**

Le Président remercie cette année encore le travail partenarial entrepris avec de nombreuses collectivités, associations et entreprises. C'est pour cela que nous souhaitons mettre en valeur ce travail dans notre rapport moral.

Ces partenariats permettent nettement de faciliter le travail associatif, d'améliorer notre offre de pêche et également de garder un tarif non prohibitif sur les cartes de pêche.

Le président remercie successivement la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et celle du plateau de Caux Doudeville-Yerville, les mairies de Grainville la Teinturière, d'Héricourt-en-Caux, de Paluel, de Cany-Barville pour les parcours mis à disposition. Sont également remerciés les partenaires techniques et financiers comme la fédération de pêche de Seine-Maritime, Seinormigr, les offices de tourisme du Plateaux de Caux Maritime, le PETR, la société LOGEAL, EDF, le club P'Hautot, les rencontres sur le plateau et le Syndicat de la Durdent.

Enfin un remerciement chaleureux est adressé à Françoise, gérante du café des glaces qui a réalisé, après plus de 30 années de ventes de permis, sa dernière saison.

*Le rapport moral de l'association est approuvé.*

## **RAPPORT FINANCIER**

L LEGRAND, Trésorier, présente le bilan de l'année écoulée. Les différentes lignes de compte sont expliquées à l'assemblée.

Le bilan fait apparaître un total de 27324,24 Euros de recettes et un montant de 25 455,99. le résultat est de 1868 euros et 25 centimes. Au 1 er février le livret A de l'association affichait 15 700 euros et le compte courant 3500 euros

Le Président donne la parole à la commission de contrôle qui a contrôlé l'exercice de l'année.

Ce dernier approuve les comptes et propose à l'assemblée de faire de même.

Sans opposition, les comptes sont donc approuvés à l'unanimité.

Le Président propose de passer à l'élection de la commission de contrôle et indique que Mr Schlur et que Mme OSOUF se représentent.  
Les candidats sont élus à l'unanimité.

## *Le rapport financier de l'association est approuvé.*

M. Legrand demande à l'assemblée générale si elle accepte que les comptes de la Caisse d'épargne soient fermés au profit de nouveaux comptes ouverts au Crédit Agricole. A l'unanimité, l'assemblée générale accepte de confier à Monsieur Ludovic Legrand, trésorier de l'AAPPMA, le soin de fermer les comptes.

### **Prospective 2019**

#### **Animations et actions 2019**

Les dates de déversements sont données tant pour les étangs que pour la rivière.  
Les principales animations visées par l'association sont :

- les nettoyages de berges : le 8 juin et le 29 septembre ;
- le printemps de Cany-Barville : le 11 mai
- les ateliers pêche nature : 17 avril et 29 mai.

#### **Lac de Caniel**

Le président rappelle que la communauté de communes est gestionnaire d'un bien collectif de 18 ha sur lequel la pêche a été autorisée pendant de nombreuses années. En 2012, la communauté de communes, sur un fond de désaccord avec l'ancien conseil d'administration de l'aappma a retiré le droit de pêche. Cette situation n'a jamais été révisée depuis et face au nombre de pêcheur œuvrant sans scrupule sur le lac, l'AAPPMA évoque lors de la réunion son souhait d'ouvrir une discussion pour établir un cadre qui permettrait aux pêcheurs de pratiquer officiellement la pêche.

L'association a mis en avant les avantages qu'elle perçoit à la reprise d'une telle activité par les 300 pêcheurs potentiels réguliers et les nombreux vacanciers : possibilité de favoriser en période hivernale les locations de gîtes, combler le déficit d'activités autour du lac en période hivernale, dynamiser le restaurant du lac et les commerces locaux, mise à disposition des 4 gardes de l'AAPPMA pour appuyer la CCCA à faire respecter les règles sur le lac, proposition d'un formation gratuite et qualifiante permettant l'assermentation du garde rural au titre de la police de la pêche, fort impact touristique...

L'aappma propose de se réunir en mars pour proposer à la communauté de communes et aux communes de Vitteffleur et de Clasville, un règlement promouvant une pêche équilibrée avec les autres activités, et moderne dans son approche.

Pour clôturer cette Assemblée Générale, le Président et le Conseil d'Administration invitent l'assemblée à partager le verre de l'amitié